



Amendes à Genève - payer ou non -

Par **Calizona**, le **21/09/2012** à **21:58**

Bonjour à tous,

Frontalier depuis un an, j'ai reçu plusieurs amendes pour dépassement de vitesse autorisée (2 fois 5 amendes d'un coup) plus accumulé plusieurs amendes pour stationnement.

J'explique ma situation:

La carte grise de mon véhicule est au nom de mon père, les autorités suisses ont mis environ 2 mois pour faire parvenir les amendes au domicile de mes parents !

Je connais maintenant bien les risques, et je n'ai plus reçu depuis d'amendes pour dépassement de vitesse. Pour la petite histoire, je faisais les nuits avant et j'ai été flashé à chaque fois le matin vers 7h30 / 8h lorsque je croisait tous les frontaliers et que la route était dégagée pour moi !!

De bonne foi, j'ai réglé les 5 premières pour éviter tout problème pour moi et surtout pour mon père. J'ai réglé ces amendes environ 600chf avec mon compte postal que je vais fermer ce mois-ci.

J'ai ensuite fait le mort depuis, mais mes parents viennent de recevoir la première majoration. 25% apparemment. Ca reste correcte. Le souci c'est que j'en ai pour plus de 2000chf à régler.

Ma question est: comme je vais bientôt changer de voiture d'ici 1 mois et demi la mienne (ou celle de mon père plutôt) va partir à la casse. Comme la nouvelle sera à mon nom ... est-ce que vous pensez que je pourrai ne payer seulement que les futures??

Sachant que j'ai déjà eu un contrôle à la frontière un matin, le douanier a gardé presque 5 minutes avec tous mes papiers, mais rien de particulier.

Bon j'ai le même nom de famille pour info, et évidemment mon père ne viendra pas en Suisse ce serait suicidaire !

Merci pour vos réponses, pour vos avis (je précise que si je pouvais les payer facilement, je n'hésiterai pas)

Par **chaber**, le **22/09/2012 à 06:30**

bonjour

[citation]J'ai ensuite fait le mort depuis, mais mes parents viennent de recevoir la première majoration. 25% apparemment. Ca reste correcte. Le souci c'est que j'en ai pour plus de 2000chf à régler. [/citation]

A payer. Ce n'est pas parce qu'il y aura changement de véhicule au nom de votre père, ou au votre, que les contraventions seront effacées.

Par **Tisuisse**, le **22/09/2012 à 07:27**

Bonjour Calizona,

Une petite recherche de votre part sur ce forum et vous n'allez pas tarder à trouver plusieurs topics relatifs aux amendes reçues en Suisse. La lecture de ces topics répondra à vos questions.

Bonnes recherches.